

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DE QUARTIER LA MARQUE

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

ECOLE JEAN JAURES

Service participation citoyenne

ACCUEIL

VICTOR BURETTE

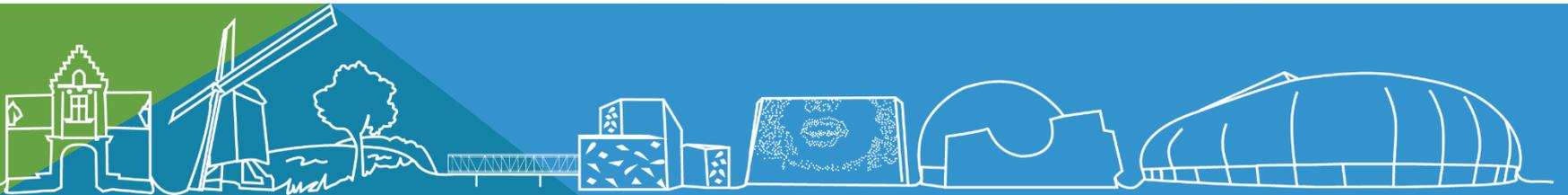
Adjointe au Maire déléguée au secteur Nord de la Ville

CHRISTIAN MICHEL- DANSAC

Coordinateur du conseil de quartier

CHRISTIANE DEFROIDMONT

Suppléante du coordinateur

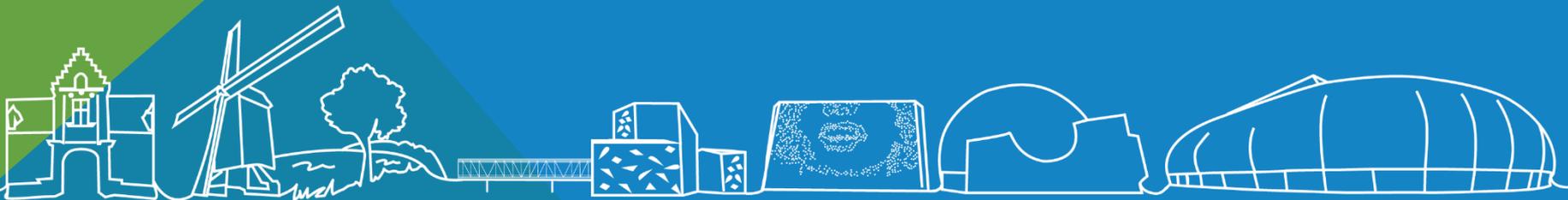


ORDRE DU JOUR

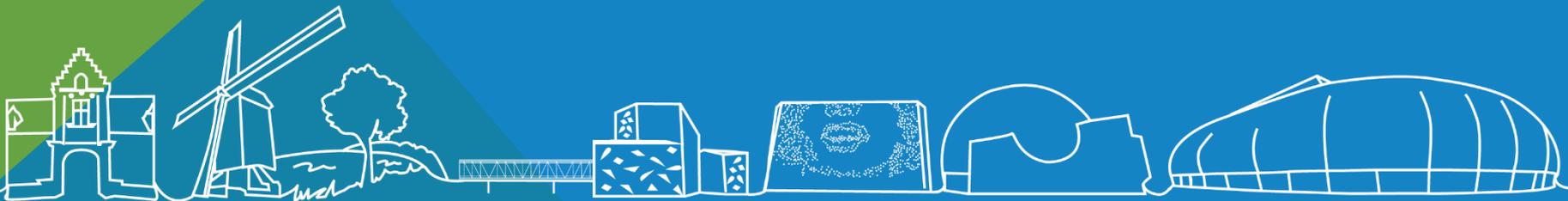
Bilan annuel de l'action du conseil de quartier pour 2024.

Perspectives des projets pour l'année à venir.

Echanges avec les participants sur les sujets du quartier.

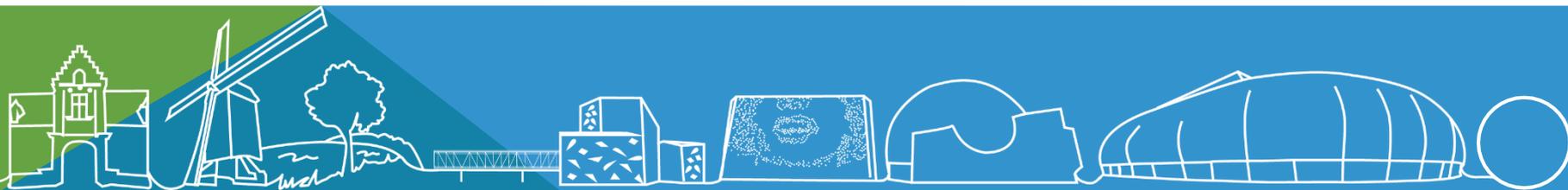


[HTTPS://WWW.VILLENEUVEDASCQ.FR/CONSEILS-DE-QUARTIER-1](https://www.villeneuvedascq.fr/conseils-de-quartier-1)



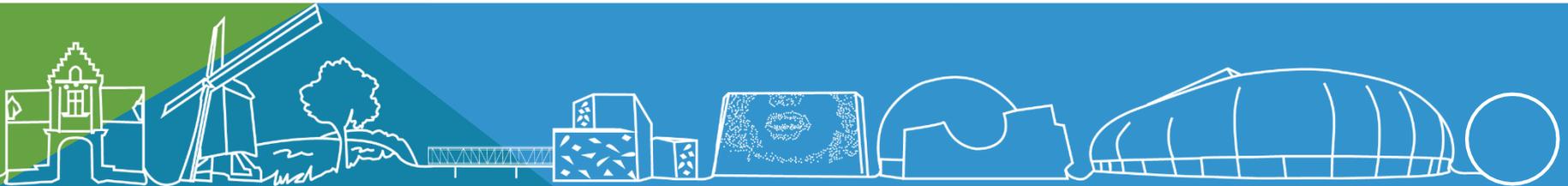
BILAN DE FONCTIONNEMENT 2024 DU CONSEIL DE QUARTIER.

- **Le territoire du Conseil de quartier de La Marque : quartiers du Breucq, Sart, Babylone, Recueil et Hempempont.**
- **Composition du conseil de quartier :**
 - ✓ **40 conseillers de quartier**
 - ✓ **24 hommes - 16 femmes**
- **Les réunions : en plénière toutes les 8 semaines avec les membres du Conseil de quartier, les élus et services municipaux.**
- **Commissions thématiques du Conseil de quartier.**
- **Des réunions publiques thématiques avec les riverains, le Conseil de quartier et les élus concernés.**
- **Assemblée générale annuelle : Bilan des actions menées à l'initiative des Conseils de quartier et de la ville en 2024**



BILAN D'ACTIVITE 2024 DU CONSEIL QUARTIER.

- 1 journal de quartier



➤ Les réunions du Conseil de Quartier :

- Lundi 8 janvier 2024 19h

- Réunion conviviale et d'échange avec le C de Q de la Cousinerie

- Mardi 12 mars 2024 18h45

- Projets d'aménagement provisoire de voirie rue Babylone, devant le Centre commercial Sart/Babylone ou Atelier de travail sur le stationnement du secteur des Maisons Bleues...

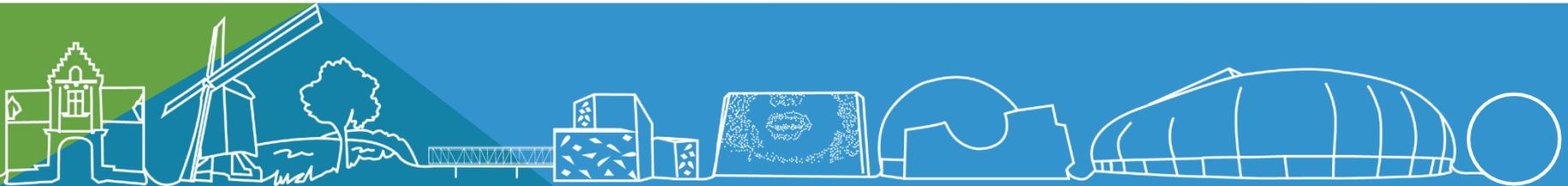
- Projet d'aire de jeu au Bois Lepers,

- Lundi 17 juin 2024 18h30 :

- Point sur le process de concertation sur des projets de création de jardin ou de vergers participatifs
- Quel process participatif pour le choix d'un espace forme et santé sur le secteur.

- Vendredi 4 octobre 19h

- Question remontée par Christian sur les sens de circulation Sart-Babylone.
- Information sur la fin du mandat

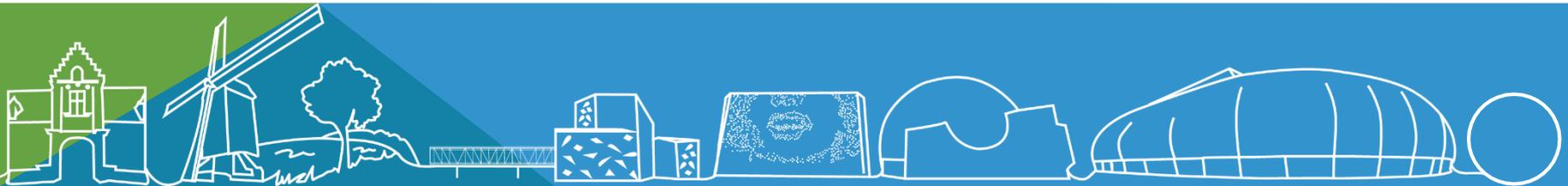


Ça s'est passé sur le secteur de la Marque !

- **SAMEDI 8 JUIN 10H- 12h:**

- *Promenade naturaliste sur le secteur de Babylone*

une promenade naturaliste pour mieux comprendre l'importance des inventaires avec Quentin DUPRIEZ.
Inventoriez la nature avec des spécialistes pour mieux comprendre l'importance des inventaires tout en observant autour de vous. Promenade (avec explication sur la faune observée) jusqu'à des zones d'inventaires



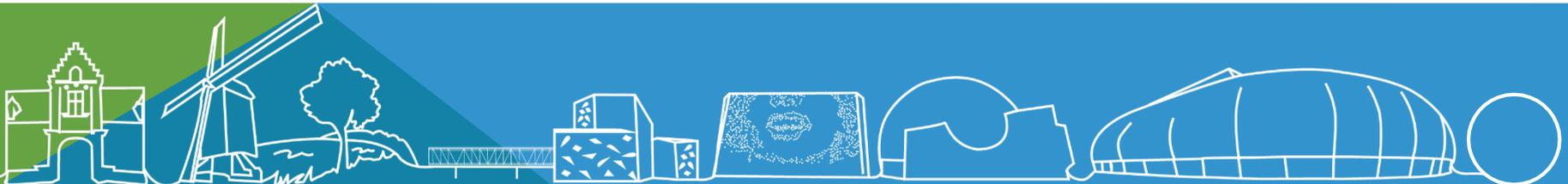
DYNAMIQUE COMMERCIALE

CREATIONS :

- RT, restaurant au Village du Recueil
- CROCKY TRAITEUR, qui remplace O BOUCHONS au 95 av Flandre
- LE COMPTOIR VOLANT, restauration au 74 bis r J.Jaurès (nouveau bâtiment)
- OSCAR OSCAR, salon de toilettage au 103 r J.Jaurès
- THE BODY WELLNESS, institut de beauté au 137 r J.Jaurès
- AUDILYA, centre d'audition au 168 r J.Jaurès
- SUPERQUINQUIN, supermarché coopératif au 220 r J.Jaurès
- THE ORIGINAL RESIDENCE, résidence hôtelière avec bar et petite restauration au 161 av Le Notre (Maillerie)
- LAV'BABYLONE, laverie automatique, au centre commercial de Babylone

Village de la Marque :

- CHEZ COLLETTE, bar-restaurant
- YOU & EYE, photographe de l'iris
- TACO PACO, restauration
- MON PERMIIS SANS SOUCIS, auto-école



DISPARITIONS :

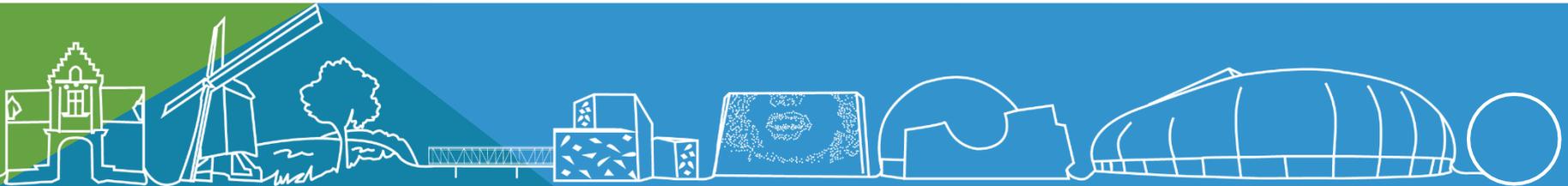
- MAISON DU SART (chambre d'hôtes) av Flandre
- CHEZ COUSIN HUB, restaurant au 1 r Gambetta
- SOAI AESTHETIC, institut de beauté au 36 r G.Dubled
- SOPH TEA, salon de thé et PIERIMMO, agence immobilière au 103 r J.Jaurès (couple)
- MATLEX, expo-installation de matériels de chauffage au 108 bis r J.Jaurès
- INEDIT IMMOBILIER, agence immobilière au 137 r J.Jaurès
- DIETPLUS au 168 r J.Jaurès
- O STAM au 220 r J.Jaurès
- AVIA station-service au 301 r J.Jaurès
- TABERSNACK au centre commercial Babylone (remplacé par laverie)

Village de la Marque :

- OB BAR
- LE FOURNIL DE MON ENFANCE
- LA MAISON DU VAPOTEUR

AUTRES :

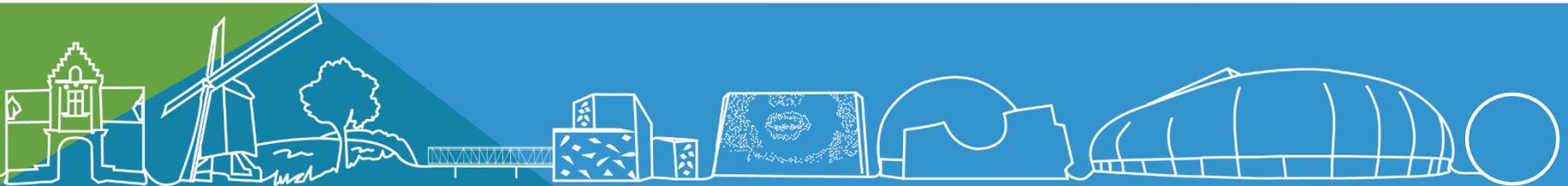
- La station TOTAL du 33 r J.Jaurès se mue en station de recharge pour véhicules électriques
- Les Halles Biltoki, à la Maillerie, poursuivent leur mutation vers l'événementiel et la restauration (au lieu du concept initial de « marché couvert »)
- JEAN JAURES CARS SERVICES au centre commercial Babylone est en redressement judiciaire (et probablement fermé)
- 2 cellules vides du Village de la Marque sont en cours de reprise (Bar sportif et l'autre non connu)



DYNAMIQUE URBANISME



Projet de logements étudiants et de restaurant rue Albert 1er





PERMIS DE CONSTRUIRE

Número du permis :

Déjà délivré le :

Nom, raison sociale ou dénomination sociale du bénéficiaire :

Nom de l'architecte :

Nature des travaux :

Surface de plancher autorisée : m²

Hauteur de la/des construction(s) : m

Surface des bâtiments à démolir : m²

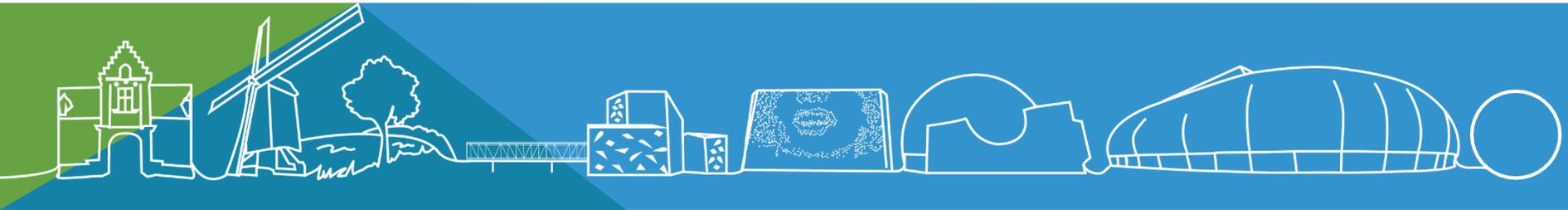
Superficie du terrain : m²

Le dossier de PC peut être consulté à :

Droit de recours :
Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la décision préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Implantation de 2 ombrières et support de panneaux photovoltaïques piscine Babylone



**Les différents projets du site Jean Jaurès (résidence services seniors, ateliers compagnons du devoir, résidence services étudiants, hébergement des compagnons, coworking)
202 – 214 rue J Jaurès**

AVENTIM PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

N° PERMIS: N°PA 059 009 23 0003 MOD

EN DATE DU: 20 07 2024

BENEFICIAIRE(S): SNC JAURES

NATURE DES TRAVAUX MODIFICATIFS:

- Mise à jour de la vise de desserte pour Hépouste (pre Bréviat ENCO, 300 et Gestion des déchets.
- Mise à jour de la gestion du stationnement automobiles et vélos.
- Mise à jour de la matérialité de la placette
- Mise à jour de la répartition des surfaces de planchers par lots.
- Mise à jour du plan masse global.
- Mise à jour de la puissance électrique du projet et des réseaux d'alimentation.

ARCHITECTE: GBL

SURFACE DE PLANCHER AUTORISEE: 22 000 M²

NOMBRE DE LOTS DESTINES A LA CONSTRUCTION: 4

SURFACE DES BATIMENTS A DEMOLIR: 13 000 M²

SUPERFICIE DU TERRAIN: 32 498 M²

LE DOSSIER PEUT-ÊTRE CONSULTÉ A LA MAIRIE DE (VILLE ET ADRESSE):
Mairie de Villeneuve d'Ascq
Place Salvador Allende
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

AFFICHAGE EN MAIRIE LE: 20 07 2024

DROIT DE RECOURS:
Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent permis (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision ou au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC
INTERDICTION DE DEPLACER LE PANNEAU

AVENTIM PERMIS DE CONSTRUIRE

N° PERMIS: N° PC 059009 24 0003 S

EN DATE DU: 20 07 2024

BENEFICIAIRE(S): SNC JAURES

NATURE DES TRAVAUX: Construction d'une résidence services seniors et d'un restaurant indépendant (SOT C).

ARCHITECTE: GBL ARCHITECTES ASSOCIES

SURFACE DE PLANCHER CRÉÉE: 6 608 M²

SURFACE DE PLANCHER EXISTANTE: 0 M²

HAUTEUR DE LA/DES CONSTRUCTIONS: 17,41 M

SURFACE DES BATIMENTS A DEMOLIR: 0 M²

SUPERFICIE DU TERRAIN: 4 886 M²

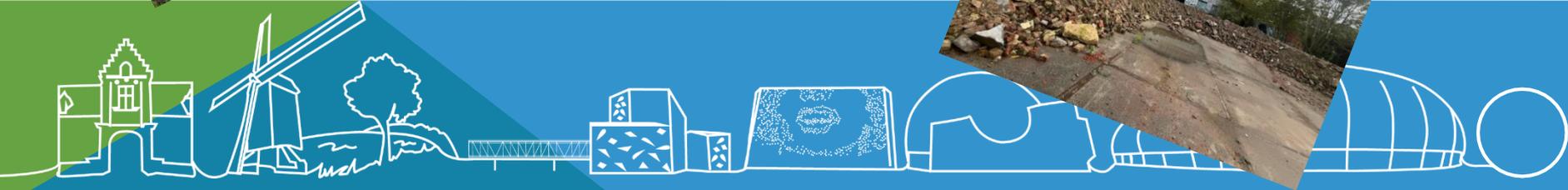
LE DOSSIER PEUT-ÊTRE CONSULTÉ A LA MAIRIE DE (VILLE ET ADRESSE):
Mairie de Villeneuve d'Ascq
Place Salvador Allende
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

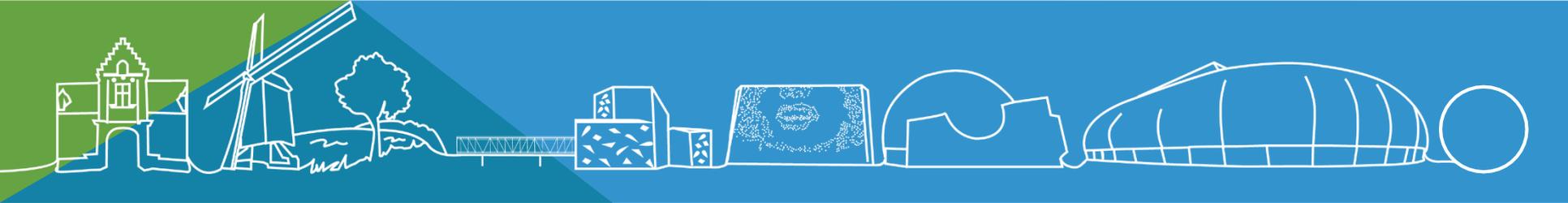
AFFICHAGE EN MAIRIE LE: 20 07 2024

DROIT DE RECOURS:
Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent permis (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

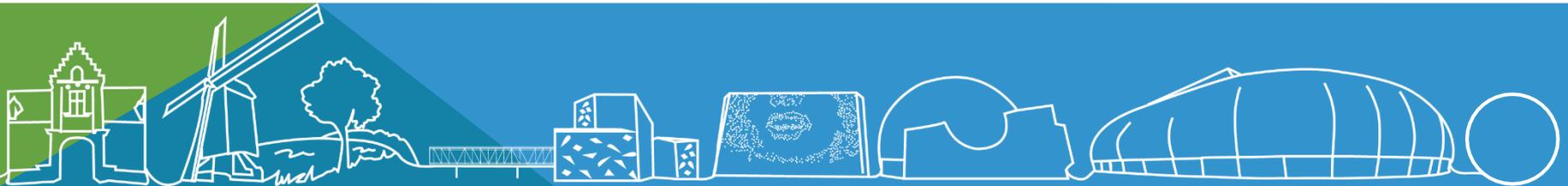
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC
INTERDICTION DE DEPLACER LE PANNEAU





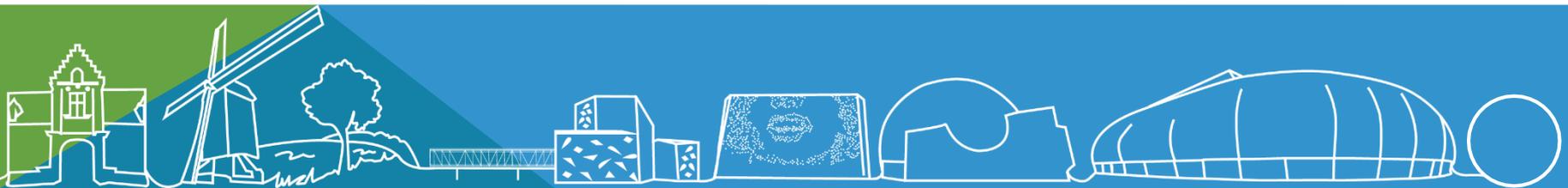
PERSPECTIVES 2025



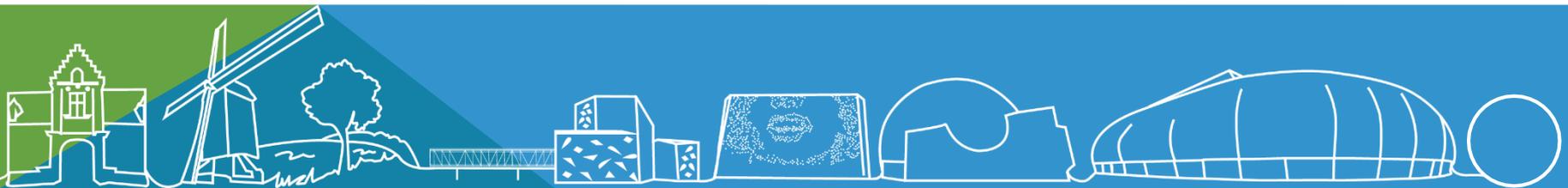
- **Suivi des aménagements de voirie en vue du déploiement de la « Ville 30 »**
- **De manière générale, poursuite des réunions publiques sur les projets de voirie et d'urbanisme (rue Roger Salengro, secteur des Maisons bleues, stationnements sur le Breucq, Sart et Babylone...)**
- **Nature en ville : chantier pour identifier les zones délaissées qui pourraient faire l'objet de plantations ou être investies avec le soutien d' APC.**

Autres activités du Conseil de quartier :

- **parution du Journal de la Marque**
- **poursuite des diagnostics en marchant**



**Et vous,
sur quels sujets attendez-vous
le Conseil de quartier en 2025 ?**





Merci!